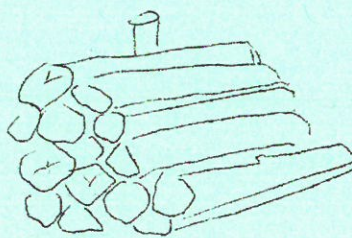


ENTRÉE NOUS

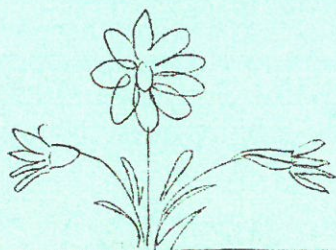
THIAVILLE SUR MEURTHE

N° 234

JUIN 87



SPECIAL AFFOUAGES



Réunion du Conseil Municipal du 29 Mai 1987 concernant

les affouages.

Les décisions suivantes sont prises:

- deux stères par foyer au prix de 165 Francs le stère rendus à domicile, transport assuré par Monsieur Lucien COLIN.
 - inscriptions en Mairie:
 - .. le mardi 2 Juin
 - .. le vendredi 5 Juin
 - .. le mardi 9 Juin
- } de 18 h à 19 h
- lors de l'inscription, l'endroit précis de la livraison devra être indiqué.
 - aucune inscription ne sera faite d'office ou par téléphone.
 - il est rappelé (comme les années précédentes) que les affouagistes qui n'auront pas réglé pour le 15 Août 1987 le montant de leur portion ne pourront plus prétendre à l'acquisition d'affouages l'année suivante.

M . J .

Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M

Directeur:
JACQUEL M.

Les fleurs ... c'est le premier signe de
l'accueil ... pensons y ...

